



# LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 63 - Juillet 2011

## Édito:

### Des arbres dont on fait du bois

Le 2 avril notre AG à Vauvenargues nous a permis de découvrir toutes les valeurs oubliées du pin d'Alep qui peuple nos forêts et que beaucoup souhaiteraient voir disparaître au motif qu'il brûle bien. Mais quel est le bois qui ne brûle pas?

Ces mêmes personnes ne cessent de répéter que les pins d'Alep sont des arbres dont on ne fait pas du bois; bois d'œuvre, s'entend.

Pourquoi faudrait-il avoir honte des arbres qui ont façonné notre paysage quotidien ?

Vous lirez au fil de ces pages quelles sont les qualités retrouvées de cet arbre qui vaut bien mieux que terminer en pâte à papier ou en plaquettes forestières !

Nos différents intervenants nous ont également expliqué qu'à partir de cet arbre, il n'y a pas d'exclusive et que, comme « tout est bon dans le cochon », tout peut être bon dans le pin d'Alep.

L'essentiel est de savoir le cultiver et de tout exploiter dans sa récolte : les premiers billons pour le bois d'œuvre, les "petits bois" (en fait les billons suivants) pour la pâte à papier, les grosses branches et le reste des rémanents pour les plaquettes. Le tout est de rentrer dans une équation économique admissible !

Une réflexion sur l'économie de notre forêt a été initiée par notre syndicat: elle devrait être élargie à l'ensemble de notre région, voire des régions du pourtour méditerranéen. Voilà un grand thème de réflexion pour notre Union Régionale.

Suite à la dernière assemblée générale de l'Union Régionale le 6 mai 2011, un nouveau bureau a été élu et j'en profite pour féliciter ses nouveaux membres, dont le nouveau président : Denis Revalor, un nom que vous connaissez bien.

L'Union Régionale devrait devenir la plate-forme de nos réflexions, sa feuille de route semble toute tracée:

- Notre Fédération nous a préparé le terrain avec "Forêt privée 2010" et des actions comme l'enquête du Resofof.
- Nous avons initié dans notre département différentes réflexions, réunies dans notre doctrine, largement publiée.
- Les autres syndicats départementaux ont également des idées à mettre en commun.
- Notre coopérative nous interpelle: quels développements et quel avenir souhaitons-nous pour cette structure, outil indispensable à nos forêts?
- Un nouveau Conseil d'administration vient d'être élu au CRPF. C'est l'occasion unique de repenser les bases d'une démarche forestière conjointe pour les forestiers privés : **il est venu le temps d'organiser les Assises de la forêt privée en PACA.**

*suite page 2*

## Sommaire:

A lire dans Forêts de France et voir sur internet	2
Journée syndicale dans la Sainte-Victoire	3
Plan de massif des Quatre Termes	4
Groupe de travail économie de la forêt	5
2011: année de la forêt et année du bénévolat	5
CHSCT des travaux forestiers	5
Première conférence régionale de la forêt	6
Dossier Pin d'Alep dans le cadre de la Forêt Modèle	6
Assemblée générale du syndicat du Var	6
AG de la Fédération et activité 2010	7
Ça c'est passé...	8
CR de notre AG du 2 avril 2011	supplément

## L'humeur du faune:

### Trop, c'est trop!

Il est d'usage que votre syndicat recommande d'accorder aux acteurs publics de la DFCI l'autorisation d'intervenir chez eux. Qui en effet souhaiterait entraver l'action de prévention des incendies? Dans le même esprit, le syndicat essaie de participer, le plus en amont possible, à l'élaboration des PIDAF et s'enorgueillit d'avoir pu, un peu, associer la gestion par les propriétaires à l'action de prévention dans deux d'entre eux. N'a-t-on pas entendu à la tribune du Conseil Régional, de la bouche même du vice président délégué à la forêt qu'une forêt bien gérée brûle moins? Donc, en principe, nous sommes tous d'accord.

Mais voilà qu'ici une opération est engagée avec la confiance du propriétaire, sur des parcelles non prévues au PIDAF. Voici plus loin une opération d'éclaircie brutale sur 135 m de profondeur déguisée en "BDS" alors que le code forestier limite celles-ci à 60 m maximum. De plus cette coupure n'est qu'à quelques dizaines de mètres d'une coupure naturelle: dès lors quel intérêt? Pas très loin, c'est une coupe, non contestée dans son principe mais également de profondeur injustifiée, qui est faite sans l'accord du propriétaire. Là c'est une intervention sur un reboisement de 10 ans seulement, de surcroît subventionné et sous PSG, au motif que ce serait une poudrière. Ailleurs, c'est une parcelle située en pleine nature loin de toute route, qui est visée au nom des OLD du département. Dans aucun des cas, les propriétaires ne parviennent à obtenir de précisions sur la nature des travaux envisagés. On ne leur demande ni plus ni moins que de signer les yeux fermés.

*suite page 2*

édito suite

A l'occasion de notre assemblée générale à Vauvenargues, j'ai pu évoquer tout le travail réalisé depuis 2005, date à laquelle notre équipe a été élue. Ce travail, c'est essentiellement celui d'un groupe de bénévoles.

L'expérience de cette année encore montre que sans travail et sans la mobilisation du Bureau, il n'y a pas de réussite possible. Tout au long de l'année le bureau s'est réuni une fois par mois.

Pour l'organisation de notre AG, le Bureau s'est réuni toutes les semaines pendant près de deux mois. J'en remercie ici tous ses membres.

Tous bénévoles nous savons ce que représente le temps passé pour défendre les intérêts des forestiers et de la forêt. S'appuyer sur le bénévolat est notre seule ressource.

Il nous faut aujourd'hui préparer la relève et trouver de nouveaux adhérents plus jeunes et disponibles. Il faut que nos enfants, filles et fils de forestiers, futurs forestiers, s'engagent avec nous. Nous sommes là pour leur transmettre ce que nous avons eu beaucoup de mal à apprendre au fil des années.

Cela demande du temps et de l'investissement personnel, mais la défense de la forêt et de notre environnement valent bien ce temps passé qui n'est jamais du temps perdu.

L'année 2011 est l'année internationale de la Forêt. Nous sommes déjà à mi parcours.

*Le Président Gérard Gautier*

*l'humeur du faune suite*

Avec quelquefois menace, s'ils n'obtempèrent pas, de les exposer à la vindicte publique comme directement responsables du prochain incendie! Enfin, tout près c'est la Commune qui rappelle leurs obligations de débroussaillage à des propriétaires de parcelles ND non construites!

C'est à croire que l'esprit constructif des représentants des propriétaires ou des propriétaires eux-mêmes avait convaincu les acteurs publics qu'ils peuvent tout se permettre.

Eh bien, non!

Je ne sais pas ce que fera votre syndicat, mais moi qui suis de la forêt, je ne fais plus confiance à ces zozos! Pour commencer, je ne ferais plus abandon de mes bois. Ensuite, je refuserais a priori toute intervention, me réservant de revenir à plus de conciliation lorsqu'on m'aurait donné un minimum d'informations, permettant d'en mesurer l'impact.

Lorsqu'on aurait joué franc jeu!

*Sylvain*

## Lexique

des sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

BDS:	bande débroussaillée de sécurité	PEFC:	Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
CHSCT:	comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail	PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (désormais PMPFCI)
CPA:	communauté du pays d'Aix	PLU:	plan local d'urbanisme (remplace le POS)
CNPF:	centre national de la propriété forestière	PPRDF:	plan pluriannuel régional de développement forestier
CRPF:	centre régional de la propriété forestière	Provence Forêt:	coopérative de gestion forestière destinée aux forêts privées en PACA
CVO:	contribution volontaire obligatoire, payée par les propriétaires forestiers lors de la vente de leurs bois.	PSG:	plan simple de gestion
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie	RESOFOP:	réseau d'observation économique de la forêt privée. Il a été mis en place fin 2009 par la Fédération des Forestiers Privés de France et le CNPF-IDF en partenariat avec le CREDOC
LMA:	loi de modernisation de l'agriculture	TVB:	trames verte et bleue
Natura 2000:	contribution française au projet de préservation des habitats naturels et d'espèces (flore et faune sauvage) d'intérêt communautaire		
OLD:	obligations légales de débroussaillage		
ONF:	office national des forêts		
PAC:	politique agricole commune		

## A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

**N° 540 janvier/février 2011:** le propos de Luc Bouvarel sur la biodiversité... au fil des âges et les enseignements à en tirer; l'interdiction du bois illégal; le dossier "2011, année internationale des forêts".

**N° 541 mars 2011:** le dossier "Valoriser sa forêt; le dossier décoiffant sur les idées reçues; le point sur le nouveau barème des droits de donation ou succession.

**N° 542 avril 2011 et N° 543 mai 2011:** les édito du Président: il est urgent de renouveler la forêt française; le magnifique dossier

sur les métiers d'art du bois. A noter aussi dans le N° 542, "la nécessaire adaptation réciproque de la forêt et de l'industrie du bois", et l'interview d'E. Toppan "Des forestiers investissent dans la filière bois".

**N° 544 juin 2011:** la visite du Président Sarkozy en forêt privée; l'appel de Luc Bouvarel au moment où se met en place la nouvelle stratégie pour la biodiversité; le très complet dossier sur le bois énergie; les fiches sur les scolytes et sur le choix des arbres d'avenir.

### Nos sites rajeunissent:

avez-vous visité [www.ofme.org](http://www.ofme.org), le site rénové de l'OFME? Testé sa bibliothèque interactive? Rappelons que ce site accueille notre journal.

Lui aussi, [www.foretriveefrancaise.com](http://www.foretriveefrancaise.com), le site de la Fédération a fait peu neuve!

# La journée syndicale du 2 avril 2011 à Vauvenargues

Notre journée syndicale s'est tenue cette année le 2 avril à Vauvenargues où nous étions reçus par Monsieur Philippe Charrin, maire de cette commune.

« Faut-il réhabiliter le pin d'Alep? » était le thème de cette journée.

Matinée chargée, comme d'habitude, consacrée, en première partie, à l'assemblée générale statutaire. Les différents rapports, rapport moral, rapport d'activité et rapport financier ont été présentés par le président et le trésorier.



Ont suivi les interventions de nos différents invités:

- ✓ Claire Venot: usages passés du pin d'Alep et recherches actuelles
- ✓ Olivier Chandioux: produire du bois de qualité dans les pinèdes des Bouches-du-Rhône, est-ce imaginable?
- ✓ Sébastien Drochon: l'exploitation forestière
- ✓ M. Locatelli: la fabrication et l'utilisateur final
- ✓ G. Raselli et JP Mante: le sciage



**Vous trouverez le compte-rendu complet de l'Assemblée Générale en annexe de ce numéro des Nouvelles Syndicales.**



L'après-midi nous nous sommes rendus dans le Grand Site Sainte-Victoire. La montagne Sainte-Victoire est un site classé depuis 1983 au titre du paysage. C'est aussi un espace reconnu d'intérêt communautaire pour les habitats naturels qui s'y trouvent. Toutefois, Sainte-Victoire est un espace sensible vis-à-vis du risque de feux de forêt: le PIDAF, adopté en 2003, prévoit donc sa protection contre les incendies.

Les objectifs du projet, portant sur le Vallon du Délubre, sont multiples:

## Prévention des incendies:

- créer une discontinuité végétale au sein de ce massif densément boisé,
- mettre en sécurité la piste pour favoriser les interventions des services de secours.

## Amélioration de la diversité biologique:

- maintenir les biotopes rares et sensibles,
- diversifier les milieux et enrichir les écosystèmes par l'installation naturelle d'espèces aimant la lumière ou les sous-bois éclairés,

- stabiliser des espèces cynégétiques fréquentant les espaces ouverts, aujourd'hui en voie de régression dans cette zone.

Isabelle Sicard avait organisé cette visite, commentée également par Philippe Maigne, Marc Cheillan, Olivier Chandioux et Sébastien Drochon. Nous avons pu ainsi nous rendre compte des différentes opérations mises en place dans ce massif.

Quatre étapes avaient été prévues, ayant chacune un but « pédagogique », ce qui nous a permis de voir « sur le terrain » ce qui nous avait été présenté lors des interventions de la matinée.

- **1<sup>ère</sup> étape:** Coupe de bois en cours et création d'une « bande débroussaillée »

De grandes alvéoles de chênes ont été constituées dans le taillis existant et un broyage des rémanents de coupe et d'une partie de la broussaille ont été effectués. Cela nous a également permis de voir les différentes possibilités de tri des billes de pin d'Alep en fonction de leur qualité, soit pour la trituration, soit à destination des scieries pour en sortir des planches et des palettes...

Nous avons également pu avoir un aperçu des différents défauts de certains arbres, notamment les « cœurs pourris » dont nous avons parlé dans la matinée.



- **2<sup>ème</sup> étape:** Zones à remettre en culture

Les secteurs choisis sont des zones anciennement cultivées qui ont été colonisées par la forêt. La vocation agricole de ces terres a nécessité l'abattage de tous les arbres présents, à l'exception des haies et des beaux sujets, qui ont été conservés.



Il a été procédé ensuite à un dessouchage et un labour de ces zones à remettre en prairie.

- **3<sup>ème</sup> étape:** Zones forestières

Les pins d'Alep ont été coupés en priorité, certains arbres (feuillus de grande taille, espèces rares) n'ont pas été enlevés, et l'ambiance forestière a été conservée dans ces zones.

Des éclaircies ont été effectuées dans d'autres zones forestières.



- **4<sup>ème</sup> étape:** Aménagement d'un espace cynégétique en vue de stabiliser les espèces.

Cet aménagement, présenté et commenté par Marc Cheillan, a été financé en partie dans le cadre de Natura 2000.



Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre de la Coopérative Provence Forêt.



Cette visite, remarquablement commentée par les différents intervenants, nous a permis de vérifier « in situ » les propos tenus lors des exposés de la matinée.

Les nombreuses discussions et échanges de points de vues entre les participants ont pu nous conforter dans notre sentiment que nos forêts méditerranéennes peuvent avoir un avenir à condition d'être entretenues et protégées. Le pin d'Alep mérite une attention particulière et, bien « cultivé », peut tout à fait avoir d'autres débouchés que la pâte à papier.



En conclusion, une journée bien remplie et très enrichissante, ce qui ne peut qu'inciter les adhérents absents ce jour-là à participer aux prochaines assemblées et journées syndicales.

*Impressions personnelles de François Jauffret  
Documentation fournie par Isabelle Sicard*

### Actualisation du plan de massif des Quatre Termes: réunions de concertation

C'est dans le cadre de l'actualisation du futur plan de massif (nouveau nom donné au PIDAF) que s'est tenue la réunion de concertation, étant entendu que les limites du plan de massif ont évolué suite au Plan Départemental de Protection des forêts contre l'incendie de 2009 (PDPFCI), validé par le Préfet.

Le Syndicat Mixte des Quatre Termes est le maître d'ouvrage de cette étude.

L'étude est encadrée par un Comité de pilotage composé des élus du territoire concerné et de personnels techniques référents.

Ce Comité de pilotage a décidé la tenue de réunions de concertation (Comités techniques) conviant des élus, des personnels techniques, des propriétaires fonciers, des acteurs et des usagers de ce territoire afin d'ouvrir au plus large la concertation.

4 Comités techniques ont été créés dans les domaines suivants:

Comité Défense des Forêts contre l'Incendie

Comité Agriculture-Forêt-Chasse

Comité Accueil-Fréquentation des massifs

Comité Urbanisme

Ils se sont réunis 3 fois:

- pour la présentation et le porter à connaissance de la démarche engagée (novembre-décembre 2010)

- lors de la discussion sur les grandes orientations des actions à mener (vers février-mars 2011)

- enfin, pour la présentation des actions concrètes programmées proposées (vers mai-juin 2011)

Il est important de rappeler que les financements qui pourront être obtenus seront basés sur ce programme d'actions lié à cette étude, qui doit être in fine validée par la Préfecture.

Les participants ont réagi à la zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000 - Directive Oiseaux des garrigues de Lançon et chaînes alentours. Le fait de n'avoir accès qu'à un périmètre réglementaire sans connaître précisément les règles qui s'appliquent est un réel souci dans la gestion du massif.

Un grand nombre de travaux sont désormais soumis à des études d'évaluation des incidences, et il est difficile de savoir comment évaluer.

Depuis cette année, les documents d'urbanisme comme les PLU y sont aussi soumis.

Mme Mouren rappelle qu'en 2003, l'Etat a interrogé les collectivités locales et territoriales pour qu'elles prennent en charge ce site Natura 2000 (rédaction du DOCOB et gestion) mais aucune n'a été candidate.

Depuis 2009, le Préfet n'a pas substitué une structure de gestion.

Cette absence de règles et de document cadre devient vraiment bloquante pour les services.

Concernant les pistes DFCI, il est rappelé qu'elles n'ont pas de statut juridique spécifique et qu'elles s'inscrivent dans les statuts des voies existantes: soit en chemin rural, soit en chemin communal, soit en chemin d'exploitation privé.

L'étude d'actualisation va faire le point sur les pistes actuelles étant du domaine public et celles qui sont sur fonds privé: un contact sera pris avec les services urbanisme de chaque commune pour avoir accès au registre communal des voies.

Les financeurs publics ne souhaitent plus apporter de financements si la pérennité des pistes n'est pas assurée et il est proposé pour cela de mettre en place des servitudes DFCI sur les pistes passant en fonds privé.

Cette opération est très lourde, même si l'Etat via la direction départementale des territoires et de la mer a édité un mode opératoire(\*).

Le syndicat des propriétaires forestiers précise que dans la plupart des cas cette mesure lui paraît excessive et qu'il a envoyé un courrier au Préfet en ce sens. Mais il n'y a pas encore de retour.

Un seul dossier de mise en servitude a été présenté au Préfet; actuellement, son instruction n'est pas terminée.

L'étude permettra de faire le point sur la vocation du massif des Quatre Termes affichée dans les différents documents d'urbanisme, c'est pourquoi, outre les SCOT, les POS-PLU seront analysés.

Il sera mis en parallèle les objectifs assignés à ce massif: par rapport à la protection d'espaces de nature, au positionnement de réserves foncières, à la place laissée aux infrastructures agricoles, d'élevage ou sylvicoles.

Le cas des habitats en zone boisée (mitage) sera aussi analysé.

Les cas de Coudoux et de Ventabren seront particulièrement regardés.

Le syndicat des propriétaires forestiers souligne le problème des maisons individuelles en périphérie de massif. Les permis de construire devraient imposer des systèmes d'auto-protection contre l'incendie de forêt.

Il est rappelé que ces constructions sont d'autant plus soumises à la réalisation de leurs Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Concernant les équipements hydrauliques, il y a un manque global sur le massif. Une attention particulière sera portée sur le volet hydraulique avec les pompiers.

Mme Mouren précise qu'une nouvelle étude vient d'être rendue le 8 novembre par la SCP sur ce sujet pour ouverture de 130 ha à l'irrigation.

Le bureau d'études va rechercher et se procurer les éléments de ces études pour en tenir compte dans le plan de massif.

Il semble pour autant que les coûts annoncés par les projets hydrauliques soient très élevés.

Outre ces études, un point sera fait sur l'utilisation et l'efficacité des citernes existantes en plein massif et la possibilité d'avoir des aires de pompage le long des canaux en place.

Il est noté l'importance de zones de moindre combustibilité que sont les espaces pâturés et les zones de cultures intra-massif. Lorsque ces zones se trouvent en appui d'équipements DFCI, elles participent de façon très positive en complément des zones débroussaillées. L'étude fera un point précis des zones de pâturage et des cultures entretenues par les différentes sociétés de chasse.

La gestion forestière est aussi importante dans une logique de prévention contre l'incendie: les peuplements forestiers doivent être entretenus et les pinèdes éclaircies.

Le cas particulier de la forêt méditerranéenne est que son entretien coûte et que les produits de la forêt ne sont pas aujourd'hui rentables comme cela peut être le cas dans d'autres régions forestières où le bois a une plus grande valeur marchande.

L'analyse des feux passés montre l'importance des surfaces des incendies sur le massif des Quatre Termes. Si le départ de feu n'est pas rapidement traité, la conjonction entre vent fort et platitude du massif fait que les feux de forêt progressent très rapidement, toujours dans le même sens nord-nord-ouest/sud-sud-est (Mistral).

Les sautes de feu sont importantes dans la progression de l'incendie installé (jusqu'à 800m).

Seul un feu, dans l'historique, a progressé par vent de sud en 1962.

Les équipements DFCI ont un rôle primordial pour intervenir sur feu naissant.

Une fois le feu établi, vu la vitesse de propagation sur le massif des Quatre termes, les services de lutte se positionnent en général sur ses flancs pour limiter l'extension du front. C'est là qu'interviennent les pistes débroussaillées orientées dans le sens du vent.

Les participants demandent à ce que les cartes présentées puissent contenir pour chacune les limites communales pour un meilleur repérage.

Le bureau d'études ONF précise qu'il contactera en janvier les services urbanisme des 8 communes pour récolter les données nécessaires au volet urbanisme du plan de massif.

Robert Pieulle

(\*) contesté par le Syndicat

## Groupe de travail: Économie de la forêt

Le groupe de travail s'est réuni en octobre 2010 avec pour objectif la délimitation du domaine d'études qui pouvait intéresser les propriétaires forestiers et définir quelques axes, afin de constituer des modèles de procédures et d'actions qui pourraient être mis en œuvre avec un certain succès.

En PACA la forêt couvre 42% du territoire pour 27% en France. Ce patrimoine ne peut rester à l'abandon ou en déshérence sans une analyse des activités qu'il peut engendrer tant sur le plan économique, qu'environnemental, culturel et social.

Les divers thèmes de la revalorisation de nos forêts ont été passés en revue: le nombre des sujets est très important. Pour éviter la dispersion, le groupe a décidé de se limiter à trois ou quatre activités qui présentent plus d'intérêt et qui pourront être mises en application avec le maximum de chances d'aboutissement, pour servir d'exemple.

Les activités possibles retenues et soumises à la réflexion de nos adhérents sont les suivantes :

- pastoralisme,
- bois énergie,
- activités récréatives,
- stockage carbone,
- plantes aromatiques, champignons,
- chasse,
- cellules photovoltaïques : ce thème est fonction de la politique que le Syndicat compte retenir à son égard.

Le sujet est vaste et complexe, de nombreuses études ont été faites sur pratiquement tous les thèmes. Cependant la situation actuelle ne peut perdurer car la forêt méditerranéenne :

- est une charge lourde pour le propriétaire bien qu'elle puisse être source de diverses niches d'activités et de revenus économiques,

- pose des problèmes de sauvegarde dans notre région du fait de l'extension des zones urbaines et du besoin de nature qu'éprouvent les citoyens,
- compte tenu de l'évolution climatique dans le futur, va se dégrader rapidement et aggraver les risques de dégradation des sols et d'incendie si son exploitation n'est pas mieux organisée,
- en état de déshérence conduit à la dévalorisation des paysages de Provence et ainsi affecter un élément qui fait l'attrait de notre Région.

Par la réflexion engagée, à laquelle tous les adhérents sont appelés à apporter leur contribution, le Syndicat veut offrir quelques voies à ceux qui veulent valoriser leur patrimoine en étudiant les modalités et les actions à engager pour atteindre cet objectif avec le maximum de succès.

*Roland Del Négro*

## 2011 Année de la forêt et Année du bénévolat

Oh ! que nous l'avons mérité cette année 2011... "année européenne de la forêt et du bénévolat". Nous, femmes et hommes, actifs et retraités, savons que nous l'avons méritée cette promesse de reconnaissance.

Qu'est ce que le bénévolat ?

Le bénévolat, c'est l'engagement d'une personne dans un groupe pour mener à bien une action, pour une cause à défendre.

Le bénévolat, c'est la volonté de s'engager dans un projet, par une participation active et désintéressée.

Le bénévolat, c'est surtout le refus de la passivité face aux déboires de la vie...

Le bénévolat doit être avant tout un engagement moral librement consenti.

Cette activité bénévole qui est reconnue et comptabilisée au niveau national comme "services non marchands" ou "bénévolat

valorisé" bénéficie d'une grande considération reconnue par tous...

L'absence de rémunération ne signifie pas amateurisme... et nous apportons tous notre savoir faire, notre expérience et nos compétences.

Ces théories, ces perspectives, ces constats, nous les avons faits nôtres parce que chaque jour nous sommes confrontés au problème du non-bénévolat, du laxisme parfois qui peu à peu, nous le sentons bien, finit par s'endormir dans le confort douillet des choses qui vont de soi et paralysent la vie tout entière.

Bénévolat et volontariat; ces mots sont-ils désuets et à mettre au rencard parce que maintenant il est commode de dire que l'on n'a rien pour rien, qu'il faut laisser agir l'Etat, les collectivités locales ou ... les autres.

Vous avez sûrement déjà songé à ces bénévoles, mais certains se disent que cela est normal, qu'il y a toujours des gens qui ont du temps à consacrer aux autres, qu'ils sont là pour prendre en charge ceci ou cela; qu'il y en a qui ne demandent qu'à s'occuper des autres pour flatter leur orgueil ou leur gloriole !

Et bien, ce raisonnement est faux parce que c'est sans compter sur la lassitude: oui nous y sommes confrontés tous les jours... et nous ne sommes pas corvéables à merci... Mais quelle satisfaction, après chaque journée, d'avoir apporté notre pierre à l'édifice pour la sauvegarde et la protection de notre forêt!

L'ANIMATION EST NOTRE PHILOSOPHIE, LA COMMUNICATION AUSSI.

*Jean-Pierre MANTE*

## CHSCT des travaux forestiers: obligations du donneur d'ordre

Les donneurs d'ordre de travaux forestiers ont désormais l'obligation d'établir une fiche de chantier destinée à l'entreprise effectuant ces travaux.

Nos adhérents faisant effectuer ces travaux par la coopérative Provence Forêt ne sont pas directement concernés car cette fiche est établie par celle-ci.

**Cet article ne concerne que les propriétaires forestiers qui envisagent de faire effectuer des travaux « en direct » avec une entreprise de leur choix.**

Le contenu de la fiche de chantier instaurée par un décret du 17 décembre 2010 est défini par un arrêté.

L'article R. 717-78-1 prévoit que le donneur d'ordre doit consigner, sur une fiche de chantier à destination de l'entreprise à laquelle il a recours, les informations spécifiques au chantier, susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des salariés.

Les acteurs sur le terrain attendaient avec impatience de connaître le contenu détaillé de cette fiche qui doit être remise à l'entreprise lors de la commande de travaux, ou, à défaut, avant le début des travaux. L'arrêté du 31 mars 2011 du ministre chargé de l'agriculture et du travail en détermine donc le contenu.

Ainsi, la fiche de chantier doit contenir des informations relatives à:

- la **localisation du chantier**: nom du propriétaire, commune, département, lieu-dit, etc.

- les **facteurs de risques**:

- caractéristiques du terrain: déclivité, failles, plans d'eau, sources, etc.

- état sanitaire du peuplement: chablis, massifs, arbres morts, etc.

- les risques biologiques: rage, leptospirose, etc.

- les **secours**: informations de nature à guider les secours extérieurs, couverture téléphonique, etc.

*François Jauffret*

## La 1<sup>ère</sup> conférence régionale de la forêt

La Région avait convié le 13 mai dernier tous les acteurs du territoire s'intéressant à la forêt à venir débattre du sujet: "**La forêt: une chance pour notre développement**".

Le programme était chargé et le plateau alléchant, si bien que l'hémicycle était largement garni.

Après l'allocation de bienvenue du Vice-Président Jean-Louis Joseph, il revenait à Charles Laugier, Conseiller régional délégué à la forêt, de présenter les enjeux qui particularisent notre forêt: forte pression foncière et immobilière, avant-poste du changement climatique, qualité de l'eau, nécessaire espace pour les citoyens, source d'énergie et bien sûr incendie, pour conclure sur cette phrase qu'on aime à entendre dans la bouche d'un élu: "**Une forêt bien gérée est une forêt qui brûle moins**".

Le tableau était campé, il ne restait plus aux intervenants, tous de grande qualité, qu'à replacer notre forêt dans le concert européen et méditerranéen.

Mme Maria Gafo Gomez-Zamalloa, en charge de la forêt à la Commission Européenne, ne mâche pas ses mots: "Les forestiers ont une tradition de gestion

durable, mais une courte tradition de communication!", si bien que jusqu'à hier, à Bruxelles s'intéresser à la forêt faisait sourire. Mais aujourd'hui c'est différent: vous avez la seule forêt en expansion et vous devez mettre en place une gestion adaptée au changement climatique. Or la nouvelle PAC se prépare pour 2014. Venez exposer vos défis, présentez des opérations portant sur 50 à 100 ha qui s'inscrivent dans son 3<sup>ème</sup> axe "améliorer la valeur économique": notre porte vous est largement ouverte! Le message est on ne peut plus clair. A nous de le recevoir 5/5.

M. Riccardo Castellini, animateur du Réseau méditerranéen des Forêts Modèles lui succède pour nous suggérer la bonne voie: dans le sillage d'une initiative canadienne, ce réseau mondial se propose de faire travailler ensemble tous les acteurs du territoire fédérés autour de la valorisation de la forêt, puis de partager leurs expériences. La branche méditerranéenne de ce réseau est en cours de constitution. Elle apportera son expérience propre, liée à nos essences et aux particularités de la forêt et des modes de vie sous nos climats. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se propose de la rejoindre. (cf. ci-après)

C'était ensuite le témoignage de M. Mohamed Qarro, de l'École nationale forestière d'ingénieurs de Salé (Maroc), sur la Forêt Modèle d'Ifrane.

Enfin, un exposé sur le rôle de la forêt dans le marché du carbone venait clore la matinée.

L'après-midi était consacré à trois ateliers, reflets des groupes de travail de la Forêt Modèle provençale:

– Le forestier et la société: renouer les liens?

– La forêt: élément essentiel de nos paysages et de l'aménagement des territoires.

– Pour une économie de la forêt.

Après les restitutions des rapporteurs, dont celle de Daniel Quilici, toutes trois très riches et qui auraient mérité plus de temps, Charles Laugier retenait que gérer la forêt, c'est en assurer la desserte et y faire des coupes, et enregistrerait l'idée que la Région engage une action vigoureuse de communication sur le thème de "la forêt vivante". Il était temps pour lui de conclure.

Une 1<sup>ère</sup> conférence régionale qui a clairement donné le cap.

Denis Revalor

## Présentation du "Dossier Pin d'Alep" dans le cadre de la Forêt Modèle

La Région PACA nous propose depuis quelques mois d'adhérer au réseau des Forêts Modèles méditerranéen. Après avoir lancé l'idée auprès des acteurs publics, elle a choisi en fonction des marques d'intérêt recueillies, de bâtir la Forêt Modèle provençale en mettant l'accent sur la particularité d'une forêt sous forte pression périurbaine dans le croissant qui va de l'Etoile aux Maures. Le CRPF et l'Union Régionale des syndicats de propriétaires privés participent à la démarche, qui est également ouverte à tous ceux qui veulent s'y rallier.

Dans un premier temps, trois ateliers ont été constitués (cf ci-dessus), dont l'un, animé

par A. Maillat, directeur du CRPF, portait sur l'économie de la forêt. La synthèse de ses travaux a été présentée le 20 juin à Cogolin devant l'ensemble des partenaires de Forêt Modèle.

À cette occasion, D. Revalor a été invité à exposer le projet d'étude de qualification du Pin d'Alep que prépare France Forêt PACA. Au delà de la simple réalisation d'essais mécaniques conformes aux protocoles actuels et destinés à permettre la normalisation du pin d'Alep en bois d'œuvre, il s'agit en effet d'impliquer chacun des maillons de la filière dans la réalisation d'un projet de construction en pin d'Alep dans des conditions parfaite-

ment reproductibles. L'exposé a suscité de nombreuses questions et interventions de l'auditoire, et a retenu l'intérêt de l'animateur. En marquant la volonté de mobiliser l'ensemble de la filière, cette action s'inscrit résolument dans une approche de dynamique économique. Elle entre ainsi tout à fait dans les critères de celles qui, avec celles présentées par les autres partenaires, peuvent constituer le noyau du dossier de candidature de la région PACA au réseau des Forêts Modèles méditerranéen.

## Assemblée générale du Syndicat du Var

Le syndicat du Var nous avait convié à son Assemblée Générale le 21 mai qui se déroulait à Saint-Zacharie, jumelée avec une importante manifestation organisée par le Conseil Général autour de l'économie de la forêt.

Après les aspects statutaires, le débat proposait plusieurs thèmes, dont l'un a retenu plus particulièrement notre attention: il

s'agissait d'éradiquer les EBC dans les PLU, rien de moins!

La charge était menée par un propriétaire, et il revenait à une élue, maire de village, d'apporter son point de vue.

A un argumentaire solide, mais bien trop accusateur dans la forme, elle répondit avec pondération, faisant état de son expérience, constructive. Bravo.

Conférences et visite des stands d'entreprises et de produits de la forêt ont émaillé l'après-midi.

Une journée bien remplie dans le cadre du tout nouveau collège dont l'architecture fait la part belle au bois.

## L'Assemblée Générale de la Fédération

Si le cadre est bien rôdé, l'Assemblée Générale de la Fédération nous a apporté son lot d'informations nouvelles donnant matière aux débats. C'était le 8 juin. La salle habituelle semblait un peu moins pleine que les autres années. Fallait-il y voir un signe, alors qu'en fin de matinée nous devons statuer en AG extraordinaire sur une modification des statuts qui, proposée sans explication, pouvait faire polémique?

À l'heure précise, le Président Plauche-Gillon ouvre la séance, pour en venir rapidement au rapport financier présenté par le trésorier. Il faut dire que la situation est toujours tendue et que l'équilibre n'est dû qu'à des écritures exceptionnelles. Il est impératif de trouver de nouvelles ressources pérennes. Pour la première année, nos comptes ont été soumis à un commissaire aux comptes. Il n'a pas fait d'observation particulière, mais a noté une pratique ancienne adoptée sans mise en totale conformité de nos statuts. Ce sera aussitôt corrigé par l'AG extraordinaire qui suit.

Vient alors le rapport d'activité et les grands sujets de l'année: évolution du PSG, droit de préférence, différents volets du système d'assurance des risques en cours de cons-

truction, et surtout le PPRDF où nous devons être représentés via les déclinaisons régionales de France Forêt. Nous apprenons à cette occasion que la Fédération en a réuni plusieurs fois les représentants régionaux. Puis vient un exposé très structuré du Directeur général sur la Trame Verte - Trame Bleue, et plus généralement sur les politiques environnementales qui se mettent en place: stratégie de création des aires protégées (SCAP), plan national en faveur des zones humides (PNZH) et plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces protégées (PNA). Des comités régionaux TVB sont en cours de constitution. Il est stratégique de demander au Préfet que nous y soyons présents, afin d'éviter que les dispositions locales ne soient plus sévères que le cadre national, négocié pied à pied. La Fédération souligne à ce propos le rempart que constituent les documents de gestion durable auxquels il nous revient plus que jamais de souscrire (PSG en premier, mais pas seulement). Puis vient l'analyse de l'enquête RESOFOP de 2011, suivie par la présentation du plan de communication, notamment vers les parlementaires. Enfin, un point est

fait sur les FOGEFOR et sur le 1er anniversaire de FORINVEST Business Angels, qui compte maintenant 60 adhérents qui se sont investis à hauteur de 450 k€ dans des entreprises de la filière.

Après l'intervention du Président de la Fédération des Coopératives, l'AG extraordinaire a remis les statuts en conformité quant à l'indemnité versée au Président. Le repas a, comme chaque année, été l'occasion d'échanges très enrichissants avec nos collègues d'autres régions. L'après-midi autour de tables rondes, nous avons tenté d'explorer "Quel changement pour la forêt française?" sous l'angle du marché du bois et de son évolution, et sous celui du renouvellement des peuplements. Pour conclure, le Ministre retenu à Londres nous avait préparé une intervention télévisée, qu'a complété son conseiller technique en réponse à l'interpellation du Président Plauche-Gillon, en nous assurant qu'il y avait désormais à nouveau une ambition politique pour la forêt, appuyée sur des mécanismes de financement pérennes.

Les forestiers que nous sommes, bien ancrés dans les réalités, ne demandent qu'à voir...  
*Denis Revalor*

## L'activité 2010 de la Fédération, en grandes lignes...

### - Lobbying international

La Fédération demeure un membre actif de la CEPF (Confédération Européenne de la Propriété Forestière).

Les principaux sujets travaillés en 2010 ont été les suivants:

- La stratégie européenne pour 2020: la nécessité de maintenir, voire de renforcer, l'appui de l'Europe en matière financière au sein de la PAC est confirmée.

- La nécessité de mettre en place des critères de durabilité de la production de biomasse à des fins énergétiques.

- La plate-forme technologique secteur forestier engage des travaux de recherches développement dans les domaines du bois construction.

### - Lobbying national

Avec les parlementaires sur la loi de modernisation de l'agriculture (amendements de volet forestier)

Avec les ministères: concertation étroite sur cette même loi (LMA)

Avec le ministère de l'écologie et du développement durable du logement et des transports: proposition de créer une zone F (forestière) dans les documents d'urbanisme. Sans suite favorable pour l'instant.

Sur les démarches environnementales la Fédération a défendu des propositions minimalistes correspondant à l'impact de l'activité forestière; notamment sur le dossier Natura 2000: mise en œuvre de l'article L11 dans les PSG, négociation sur des contrats Natura 2000.

Lors d'une rencontre avec Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, le Président Plauche Gillon a apprécié le volontarisme de la ministre pour la forêt. Elle va se pencher sur la rémunération des services rendus par la forêt (qualité de l'eau, de l'air) et son ministère va soutenir l'action de la certification forestière PEFC.

### - Filière Bois

France Forêt: mise en œuvre du Plan Plu-

riannuel de Développement Forestier (PPRDF)

France Bois Forêt: validation des projets financés par la CVO

Mais échec du regroupement en interprofession des acteurs de la filière forêt/bois.

L'aval de la filière (2<sup>ème</sup> transformation) refusant d'être sous la tutelle du ministère de l'agriculture.

### - Communication interne

Nouveau site offert aux adhérents de syndicats [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com) (accès réservé).

Outils de communication téléchargeables (abécédaire, Sylvéco, lettre aux adhérents)

### - Action économique

- Sylvéco: bulletin d'information économique

- Observatoire économique de l'interprofession France Bois Forêt dont le pilotage a été confié à Eric Toppan (Fédération): informations statistiques récentes, en ligne sur <http://www.franceboisforet.fr>

Ressources forestières, activités de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation

- Les Forestiers Privés de France et le CNPF avec l'expertise du CREDOC ont mis en place un réseau national d'observation économique de la forêt privée (RESOFOP)

Diverses actions économiques pour la forêt privée sont menées par Eric Toppan et FPF.

- Suivi de l'étude sur les mécanismes d'évaluation et de rémunération des services rendus par la forêt pour la production d'eau potable.

- Participation aux travaux de l'IFN visant à mettre en œuvre une approche économétrique des déterminants de la mobilisation des bois.

- Suivi régulier du marché des forêts.

- Forêt et carbone : vers une valorisation du carbone stocké par les forêts. Lancement du club Carbone Forêt Bois.

- Mise en place d'un outil professionnel d'investissement dans la filière bois à travers la défiscalisation ISF et IRPP: création il y a déjà un an (26 mai 2010) de Forinvest Business Angels (association loi 1901). Son rôle est la mise en relation de ses membres avec des entrepreneurs sélectionnés de la filière forêt-bois française (dans le cadre de la loi TEPA)

- Représentation et participation de la Fédération au sein du comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE).

### - Communication externe

Notre meilleur outil est le journal Forêts de France. Chaque numéro comporte un dossier sur un sujet technique ou d'actualité, des fiches sylviculture, fiches essences, fiches matériels et sanitaires, de nombreux conseils en droit et fiscalité, le point sur les réglementations nouvelles... Abonnez-vous!

Enfin, à sa demande, la filière Forêt-Bois a reçu la visite du Président de la République en Corrèze pour des échanges de fond sur la filière. Le Président s'est longuement entretenu avec les représentants locaux de la forêt privée et avec le Président Plauche Gillon.

Il a souligné trois points forts:

- Il n'y aura pas de modification de la fiscalité forestière (dispositif Monichon en faveur de l'ISF et des droits de succession notamment).

- La fiscalité sur l'aide à l'investissement forestier (DEFI) sera reconsidéré pour être plus favorable.

- Un dispositif plus incitatif pour la mise en place d'une assurance tempête devra être trouvé.

La Fédération va immédiatement se mettre en rapport avec les ministères concernés pour le suivi de ces axes de travail (ministères du budget et de l'agriculture).

AG de la Fédération le 8 juin 2011 à Paris.

*Daniel Quilici*

## Ça s'est passé:

**le 30 janvier:** 11<sup>ème</sup> Salon de la truffe organisée par l'Association Trufficulture 13 à Pélissanne ". Le Syndicat était invité.

**le 31 janvier:** Journée technique du CRIGE à l'Arbois: utilisation des données cadastrales et cartographie.

**le 2 février:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 4 février:** Pôle métier forêt du CRIGE à Valabre: bilan des groupes de travail et perspectives.

**le 11 février:** Première pierre de la maison du Grand Site à Beaufort.

**le 14 février:** Mise au point avec les CoFor et le CRPF des modules expérimentaux de formation commune dans le cadre de l'action innovante financée par le FEADER avec la Région.

**le 14 février:** Réunion du Plan de Massif du Sud Régagnas à Aubagne.

**le 16 février:** Bureau spécial: préparation de notre AG.

**le 18 février:** Rendez-vous avec le maire de Vauvenargues pour la préparation de l'Assemblée Générale du Syndicat.

**le 21 février:** La Coopérative a réuni les exploitants en présence des représentants des syndicats de la région.

**le 23 février:** Bureau spécial: préparation de notre AG.

**le 2 mars:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 3 mars:** Invitation de la CPA à participer à l'élaboration de sa charte forestière.

**le 9 mars:** Accueil avec le CERPAM d'une délégation turque (ministère de l'agriculture et office des forêts). Visite d'un parcours caprin à Mimet et debriefing.

**le 11 mars:** Conseil d'Administration du Syndicat.

**le 14 mars:** Finalisation avec les CoFor et le CRPF du dispositif de formation commune élus – délégués de massif.

**le 15 mars:** Journée des Présidents à la Fédération à Paris.

**le 16 mars:** Bureau spécial: préparation de notre AG.

**le 21, 22, 25 et 30 mars:** Étude Pin d'Alep. Rencontres de divers partenaires universitaires et professionnels de la filière.

**le 22 mars:** Préparation des 3 modules expérimentaux de formation conjointe élus-proprétaires.

**le 23 mars:** Préparation de l'assemblée générale à Vauvenargues: visite et organisation du parcours.

**le 30 mars:** Réalisation de l'expo Pin d'Alep pour l'AG.

**le 31 mars:** Rendez-vous avec le maire de Sausset-les-Pins.

**le 31 mars:** Tournage avec FR3 dans la Trévaresse.

**le 2 avril: Journée syndicale à Vauvenargues**

### Assemblée Générale

Débat: « Faut-il réhabiliter le Pin d'Alep? »  
et visite sur le versant de Sainte Victoire cher à Picasso.

**le 4 avril:** Commission régionale de la forêt et des produits forestiers à la Préfecture de Région.

**le 4 avril:** 2<sup>ème</sup> réunion pour la charte forestière de la CPA.

**du 5 au 7 avril:** Semaine forestière méditerranéenne à Avignon, organisée par l'INRA dans le cadre de l'EFIMED.

**le 14 avril:** A l'occasion de son 4<sup>ème</sup> anniversaire, la société Alcina avait invité les principaux acteurs à deux visites de terrain sur le thème: sylviculture du Pin d'Alep et prévention incendie.

**le 22 avril:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 27 avril:** Rencontre avec les responsables de la CPA autour de la charte forestière et de divers dossiers de litiges.

**le 29 avril:** Assemblée Générale de la Coopérative Provence Forêts à Correns (83).

**le 4 mai:** Assemblée Générale de l'association des Communes Forestières des B-du-Rh. à Grans suivie d'un débat "Construire en bois local". Le Syndicat y a participé.

**le 6 mai:** Assemblée Générale de l'Union Régionale au Pavillon du Roy René à Valabre.

**le 11 mai:** Réunion de préparation des Nouvelles Syndicales.

**le 13 mai:** 1<sup>ère</sup> conférence régionale sur la forêt à la Région.

**le 16 mai:** 1<sup>ère</sup> session de formation conjointe élus-proprétaires au Luc (83): la mobilisation des bois.

**le 21 mai:** Assemblée Générale du syndicat du Var à Saint Zacharie (83). (cf article page 6)

**le 24 mai:** Journée thématique de l'IGN sur l'utilisation des données cartographiques et les SIG à Aix.

**le 25 mai:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 27 mai:** Comité de pilotage Natura 2000 de l'Arbois.

**le 31 mai:** Comité de pilotage du CERPAM. Le Syndicat était invité.

**le 6 juin:** 2<sup>ème</sup> session de formation conjointe élus-proprétaires à Sisteron (04): la mobilisation des bois.

**le 8 juin:** Assemblée Générale de la Fédération à Paris.

**le 9 juin:** Assemblée Générale de Forestour à Valabre. Le Syndicat était invité.

**le 15 juin:** Assemblée Générale de PEFC.

**le 16 juin:** Réunion à la CPA pour sa brochure "Forêt".

**le 17 juin:** Mise au point finale de la formation DFCI.

**le 17 juin:** Bilan d'exécution du PIDAF du Montaignet.

**le 20 juin:** Présentation à Cogolin (83) du dossier "Qualification du Pin d'Alep", dans le cadre du volet PACA porté par la Région du réseau international "Forêt Modèle méditerranéenne". (cf article page 6)

**le 21 juin:** Bilan d'exécution du PIDAF de la Trévaresse.

**le 21 juin:** Comité de pilotage Plan de Massif Sud Régagnas.

**le 22 juin:** Comité de pilotage Plan de Massif Ste Baume.

**le 23 juin:** Comité de pilotage Charte forestière de la CPA.

**le 27 juin:** 3<sup>ème</sup> session de formation conjointe élus-proprétaires à Valabre: la DFCI.

**le 27 juin:** Comité de pilotage Natura 2000 de la Ste Baume.

**le 8 juillet:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 20 juillet:** Conseil d'Administration du Syndicat.

*Le Syndicat a participé et est invité à d'autres travaux. Par manque de place, nous avons dû renoncer à les faire figurer ici.*